

5.2 Avenants contrats de reprise

Le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP 2022) barème « F » avec CITEO entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 se termine au 31/12/2022. Pour l'année 2023, il est question d'un avenant d'une durée d'un an à ce contrat selon l'arrêté du 09/10/2022 qui modifie le cahier des charges des éco-organismes de la filière emballage ménagers. Ces derniers ont trois mois pour compléter leur demande d'agrément aux pouvoirs publics. A la suite de quoi des arrêtés pourront être signés prolongeant les agréments, si les compléments sont jugés conformes par les pouvoirs publics.

Dans l'attente de plus d'avancée et notamment de l'arrêté, le SMICTOM propose de prolonger les contrats de reprise d'un an plutôt que de relancer une consultation d'ici la fin de l'année pour l'ensemble des contrats.

Pour rappel, les repreneurs retenus lors de la consultation en 2017 et après délibération du comité directeur du 29/11/22 étaient les suivants :

Repreneurs 2017-2022	Matériaux	Type de reprise	Tarif actuel €/t	
ARCELOR	Acier	filière	187	
AFFIMET	Aluminium	filière	631	
SCHROLL			0	
REVIPAC	PCNC	fédération	10	
VALORPLAST	Bouteilles et flacons plastiques	PCC	filière	669
		PET clair	filière	426
		PET foncé	filière	184
OI MANUFACTURING	Verre	filière	22.7	

Retour d'expériences :

Les critères sélectionnés lors de la consultation et suivi sont les suivants :

- La prise en charges des matériaux
- Le transport des matériaux vers une unité de recyclage
- Le recyclage des matériaux
- Le reporting des données
- L'évolution des tarifs

Lot 1 - Plastiques

VALORPLAST - Repreneur « Filière » (repreneur barème E)

Evolution tarif :

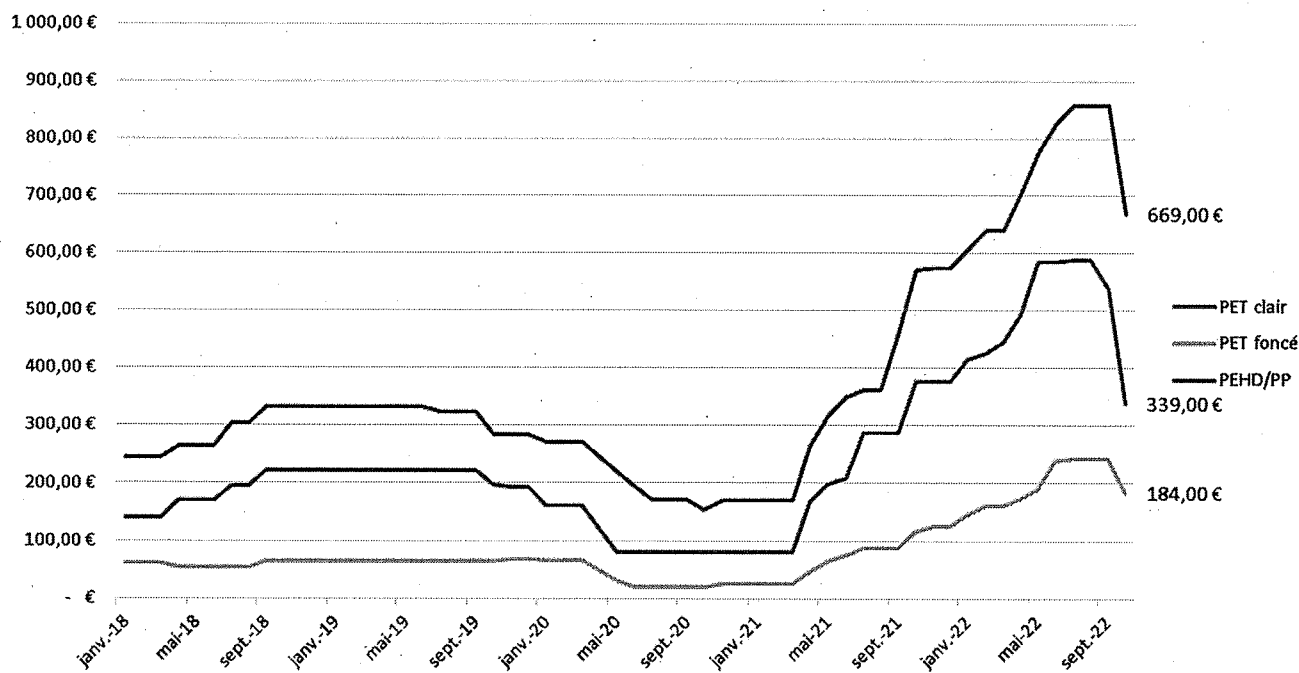
- mercuriales officielles des résines vierges
- offre et la demande sur le marché des balles d'emballages plastiques à recycler. Tarif attractif en 2022 selon la conjoncture.

Point(s) fort(s) :

- Modalités de gestion (demandes d'enlèvements, chargements et suivis, paiements) totalement dématérialisées
- Repreneur de 58% des collectivités
- Recyclage en France 70 % et 30 % reste de l'Europe
- Bonus si optimisation du chargement (> 16 tonnes) et autocontrôle sur site
- Recherche et Développement pour le recyclage de l'ensemble des emballages en plastiques
- Outils pédagogiques gratuits utiles
- Signataire charte ADEME « Objectif CO2 »

Point(s) faible(s) :

Evolution des plastiques de 2018 à 2022



Lot 2 - Acier

ARCELOR MITTAL - Repreneur « Filière »

Evolution tarif basée :

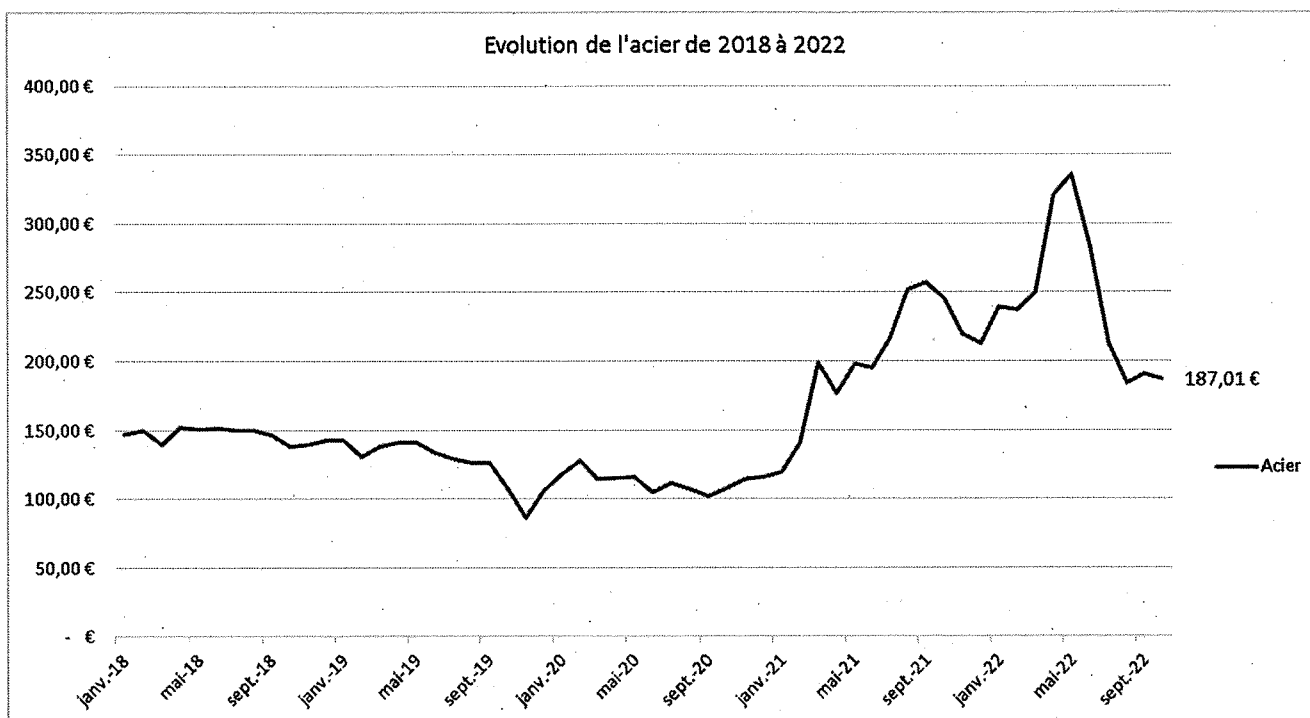
- Usine en France ou Europe, Indice BDSV3

Point(s) fort(s) :

- Tarifs
- Ecoconception des produits
- Outils pédagogiques nombreux

Point(s) faible(s) :

- Contrôle poussé de la qualité



Lot 3 - Aluminium

AFFIMET - Repreneur « Filière »

Evolution tarif basée :

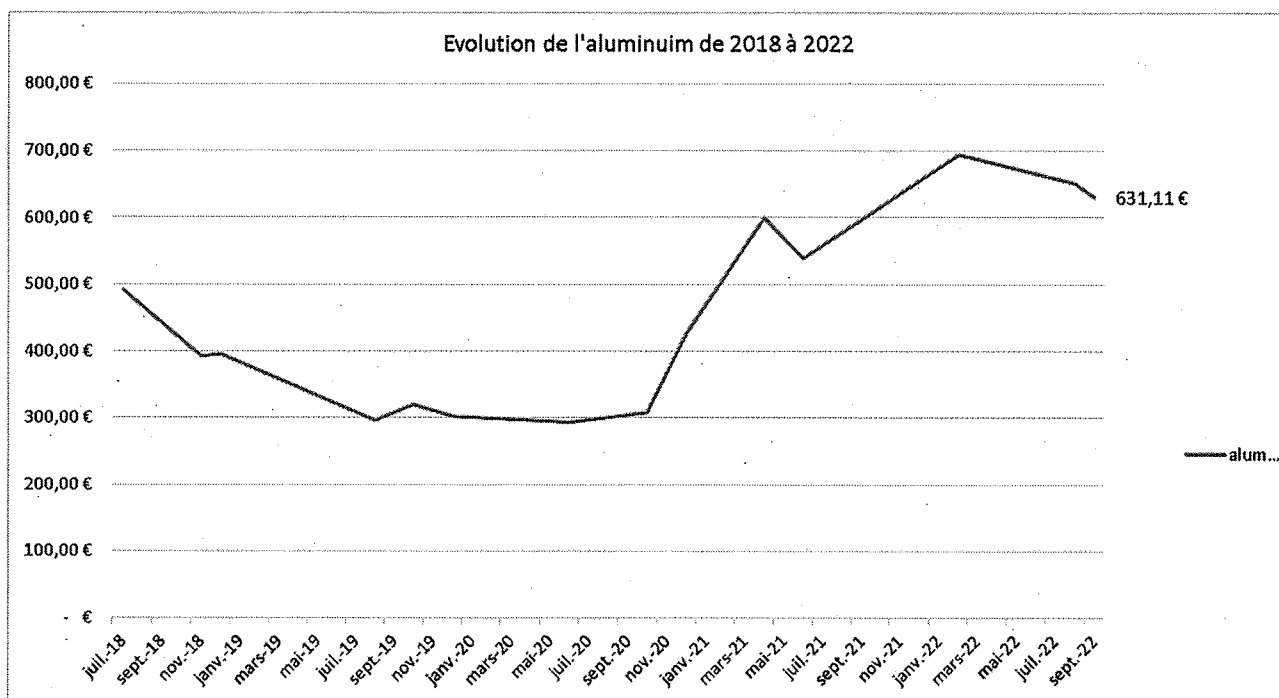
- Cotation de l'alliage d'aluminium DIN 226/A380

Point(s) fort(s) :

- Tarifs (comparaison 620€/t en octobre 2022)
- Usine en France

Point(s) faible(s) :

- Pas de dématérialisation
- Pas de description d'outils de communication



Lot 4 - Cartons (PCNC)

SCHROLL - Repreneur « Fédération »

Evolution tarif basée :

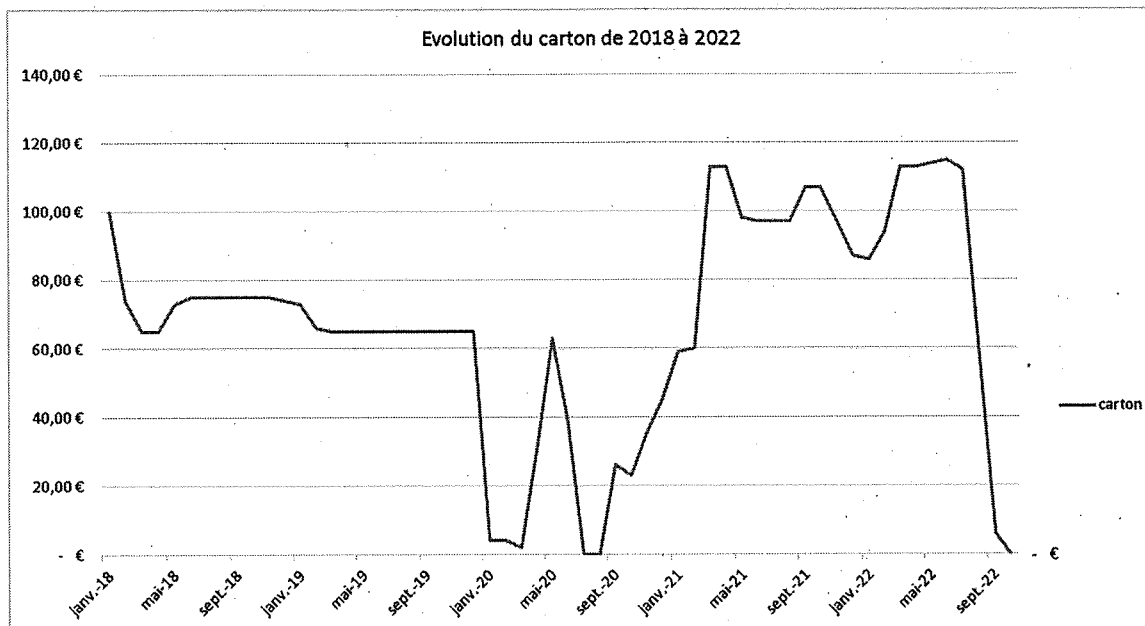
- Recyclage et récupération. Indice 1.04

Point(s) fort(s) :

- Tarif plancher à 0€/t
- Usines de recyclage en France et en Europe
- Programme de compensation carbone pour le transport des déchets
- Très souple sur la reprise de matière

Point(s) faible(s) :

- Pas de dématérialisation,
- Fluctuant selon la conjoncture du carton comme actuellement



Lot 5 - Briques alimentaires (PCC)

REVIPAC - Repreneur « Filière »

Evolution tarif basée :

- Tarif fixe : 10 €/t

Point(s) fort(s) :

- Usine dans les Vosges et Italie
- Outils pédagogiques

Point(s) faible(s) :

- Pas de dématérialisation

Lot 6 - VERRE

O-I Manufacturing - Repreneur « Filière » (repreneur barème E)

Evolution tarif basée :

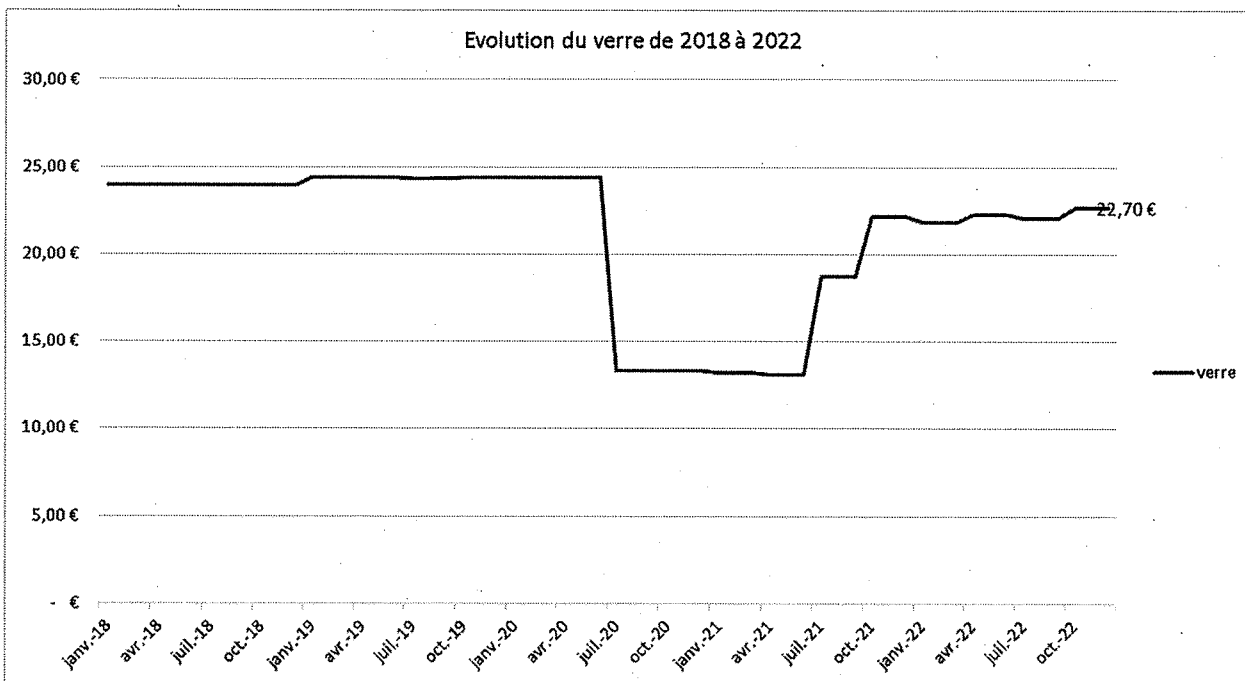
- Coût du calcin européen découlant de l'étude faite annuellement sous contrôle de l'ADEME et de l'indice INSEE

Point(s) fort(s) :

- Tarif avec une moyenne de 21.25€/t en comparaison au prix fixe de 17€/t.
- Valorisation en verrerie
- Certifications ISO 14001
- Kits pédagogiques
- Bonne reprise du verre (prise en charge, transport et reporting)

Point(s) faible(s) :

- /



Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Approuve La prolongation des contrats de reprise des repreneurs pour l'année 2023 au vu des retours satisfaisants pendant la période de 4 ans et en intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri.

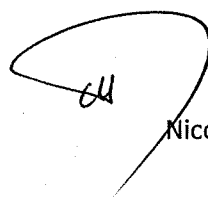
Autorise M. le Président à signer les avenants de prolongation.

Approuvé à l'unanimité

Repreneurs 2023	Matériaux		Type de reprise	Tonnage estimé pour 2023	Tarif estimé pour 2023	Estimation pour 2023
ARCELOR	Acier		filière	330	200	66 000 €
AFFIMET	Aluminium		filière	125	500	62 500 €
SCHROLL	PCNC		fédération	2155	60	129 300 €
REVIPAC	PCC		filière	120	10	1 200€
VALORPLAST	Bouteilles et flacons plastiques en ECT	PET clair	filière	140	400	56 000
		PEHD/PP	filière	60	300	18 000€
OI MANUFACTURING	Verre		filière	6200	20	124 000 €

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 17 novembre 2022

Le Président par délégation,
Le secrétaire de séance,



Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 17 novembre 2022

